



Communiqué de presse - 21 juin 2016

Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par la Communauté de communes des Collines du Léman.

Les élus de la Communauté de Communes des Collines du Léman ont validé, à l'unanimité, ce lundi 20 juin les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français. Dans le cadre de la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain, toutes les intercommunalités membres de l'ARC doivent adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain. La Communauté de Communes des Collines du Léman est la première collectivité membre de l'ARC à approuver les statuts.

L'ARC Syndicat mixte, qui compte 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie, changera de statuts au 1er trimestre 2017 pour devenir un Pôle métropolitain. Cette transformation permettra à la structure d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français, en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Les élus de l'ARC portent une vision et une ambition pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». L'objectif est simple : développer l'offre de transports et garantir la qualité du cadre de vie dans un territoire parmi les plus dynamiques d'Europe. La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté commune : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).



Membres du Conseil communautaire de la CCCL - 20 juin 2016.

« Bâtir un pôle métropolitain, c'est renforcer la capacité des collectivités membres de l'ARC à porter des projets structurants en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore d'enseignement supérieur. Il s'agit de développer l'activité de notre bassin de vie transfrontalier et d'en renforcer l'attractivité. La Communauté de communes des Collines du Léman est fière d'être actrice de cette démarche ambitieuse en faveur des générations à venir » - Monsieur Joseph DEAGE, Président de la Communauté de Communes des Collines du Léman

La Communauté de communes du Bas-Chablais et la ville de Thonon-les-Bains délibéreront également cet été sur les statuts du Pôle métropolitain, en préfiguration de la future agglomération du Chablais. Ainsi, les intercommunalités membres du Pôle métropolitain seront au nombre de 8 en 2017, contre 9 à ce jour.

Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

« 20 mois après le début de ce mandat, nous voici devant une étape importante pour le Genevois français. Ensemble nous devons parvenir à réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et dans le Grand Genève. » - Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte.

Contacts presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)